



Commune de Rochefort

Procès-verbal de la séance du Conseil général du jeudi 19 juin 2025, 20h00

Présidence : Joël Rilliot (Vert-e-s)

Le Président ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil communal, aux conseillères et conseillers généraux, au personnel de l'administration, au public et à la presse.

Le Président signale que la séance est enregistrée selon l'Art. 3.14.4 du Règlement général de Commune (RgC) pour faciliter au secrétaire la rédaction du procès-verbal. Il informe que l'enregistrement sera supprimé au plus tard six mois après l'approbation du procès-verbal. Il demande si quelqu'un s'oppose à cet enregistrement. Personne ne se manifeste.

1. Appel

Gaetan Bossion, secrétaire, procède à l'appel. **20 membres sont présents.**

PLR	Les Vert-e-s	GER
Berton Cyril	Lang Marjorie	Barraud Véronique
Burri Philippe	Ducommun Jonas	Regis Nicolas
Frasse Prisca	Rilliot Joël	Bossion Gaetan
Aeberhard Cyril	Hoessrich Rebekka	Jeannin François
Küffer Pascal	Linares Téo	Mayet-Gros Joanna
Querido Francisco	Marc Desaulles	Maxime Fahrni
Nussbaum Jacques-Roland	Philippe Möckli	

Sont excusé-e-s : Naïri Shevhonkian (PLR), Ludovic Renaud (PLR), Maytain Sophie (Vert-e-s)

Conseil communal : Thierry Gougler, Catherine Pointet, Christian Reber, François Beutler et Marc-Alexis Grétilat

L'ordre du jour de la séance, qui est accepté tacitement, est le suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 20 mars 2025
3. Election du Bureau du Conseil général
Président (e), vice-président (e), secrétaire, 2 scrutateurs (trices)
4. Comptes 2024 et rapport de gestion
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit de CHF 30'000.00 relative à la réfection partielle de la salle Cotencher (collège de Rochefort)
6. Rapport annuel de la Commission communale de l'énergie et de l'environnement (CEE)
7. Rapport annuel de la Commission de révision du Plan d'aménagement local (CPAL)
8. Rapport annuel de la Commission Mobilité (CoMob)
9. Rapport annuel de la Commission des naturalisations et agrégations (CNat)
10. Rapport annuel de la Commission de police du feu et de salubrité publique (CPFSP)
11. Rapport annuel de la Commission du patrimoine bâti communal (CPBC)
12. Communications du Conseil communal
13. Questions et interpellations
14. Divers

2. Procès-verbal de la séance du 20 mars 2025

- P. Frasse (PLR) Le groupe PLR nous informe qu'il accepte ledit procès-verbal avec remerciements à son auteur.
- N. Regis (GER) Le groupe du GER remercie l'auteur du procès-verbal et acceptera celui-ci.
- M. Lang
(Vert-e-s) Le groupe des Vert-e-s n'a pas de demande de modifications et remercie les personnes ayant contribué à sa rédaction.

Le procès-verbal proposé est **accepté à l'unanimité (19 voix pour)**.

3. Election du Bureau du Conseil général 2025-2026

- C. Berton (PLR) Le groupe PLR propose Philippe Burri en qualité de président du Conseil général et Jacques-Roland Nussbaum en qualité de scrutateur.
- V. Barraud
(GER) Le groupe du GER propose Gaetan Bossion en qualité de vice-président.
- R. Hoessrich
(Vert-e-s) Le groupe des Vert-e-s propose Téo Linares comme secrétaire et Philippe Möckli en qualité de scrutateur.
- Président Ne constatant aucune autre candidature, le nouveau bureau du législatif pour l'année 2025-2026 est élu tacitement par applaudissements.

4. Comptes 2024 et rapport de gestion

- Président Selon l'usage, il propose de passer en revue la brochure des comptes 2024. Afin de faciliter la compréhension de chacun et la prise du procès-verbal, il demande à tous les intervenants de préciser la nature de leurs interventions (numéro de page, numéro de compte, etc.).
- J. Mayet-Gros
(GER) *Rapport de gestion, en page 16, « Formation »*
Il est indiqué que les travaux prévus sur le site de Longueville, à Colombier, auront à terme un impact évalué à quelque CHF 150'00.00 annuellement pour notre Commune. Elle souhaite obtenir un peu plus de détails concernant ce chiffre.
- C. Pointet (CC) Il s'agit d'une estimation qui a été communiquée au Conseil communal dans le courant de la précédente législature par l'entremise de son représentant au sein du comité scolaire. Pour l'heure, nous ne disposons pas de chiffres plus actuels. Néanmoins, lorsque l'on considère le crédit global voté pour les travaux de Cescole (CHF 70 millions) rapporté à un amortissement de 2% et une charge d'intérêts de 1.25%, l'on obtient un montant grevant le compte de résultats du cercle de CHF 2,27 millions. Il convient dès lors de diviser celui-ci par le nombre d'élèves total du cercle (2'000, soit un coût par élève de CHF 1'137.00). Avec 128 élèves de Rochefort actuellement, l'on obtient une charge supplémentaire de CHF 145'600.00. Un montant somme tout proche de l'estimation mentionnée dans le rapport de gestion.
- C. Pointet (CC) Il convient encore de considérer que cette augmentation découle uniquement des travaux prévus. D'autres augmentations de charges sont à attendre du fait des hausses réglementaires des traitements du personnel (les salaires représentent environ 80% des charges totales du cercle) ou encore de la progression du nombre d'élèves.



- C. Berton (PLR) *Sécurité publique, Compte No F1110 / N3130100, page 4*
Le groupe PLR aurait souhaité connaître le détail des prestations fournies par le Service de sécurité publique de Milvignes avec lequel nous collaborons.
- M.-A. Grétilat (CC) La problématique liée à la sécurité publique constitue une préoccupation du Conseil communal quand bien même notre Commune ne se trouve pas confrontée à des problèmes sécuritaires similaires aux centres urbains. Le domaine a subi de nombreuses réformes ces dernières années. Pour Rochefort celles-ci se sont matérialisées par notre adhésion au Conseil régional de sécurité publique (CRSP) et un contrat de prestations avec la commune de Milvignes. Dans le cadre du CRSP, Rochefort prend part à la politique de sécurité pour le Littoral Ouest. A ce titre, elle participe à certaines charges dites de centre, par exemple les frais du service de piquet pour la surveillance des plages dont profitent aussi nos administré-e-s. S'agissant des prestations livrées – le plus souvent sur appel – par la commune de Milvignes, elles se déclinent comme suit : mises en fourrière, retraits de plaques, présence lors d'enterrement, contrôle de la signalisation, patrouilles, etc. Cela représente annuellement entre 60 et 90 heures de travail. Au niveau de l'avenir du CRSP, la création d'un pool d'agents de sécurité est actuellement à l'étude avec pour objectif le renforcement des synergies entre les agents communaux. Si le projet se concrétise, celui-ci aura sans doute un impact financier pour notre Commune qui ne peut faire cavalier seul en matière de sécurité. Au passage, l'exécutif tient à relever l'excellente collaboration qui prévaut avec ses différents partenaires (La Grande-Béroche, Milvignes, Boudry, Cortaillod) et s'engage à tenir le Conseil général informé de l'évolution du dossier.
- F. Querido (PLR) *Santé, compte No F4220 / N3612019, page 11*
Le groupe PLR souhaite connaître les raisons du dépassement constaté (CHF 21'533.00).
- M.-A. Grétilat (CC) La Ville de Neuchâtel a procédé à un rattrapage au niveau de ses pertes sur débiteurs. Il faut en effet savoir qu'une partie des interventions des ambulances ne sont pas prises en charge par l'assurance maladie. En résulte des créances impayées. De plus, une nouvelle clé de répartition a été considérée dans la mesure où c'est la ville de Neuchâtel qui assumait jusqu'alors seule les coûts inhérents au remplacement du personnel, notamment les femmes enceintes qui ne peuvent plus travailler comme ambulancière durant leur grossesse.
- F. Jeannin (GER) *Trafic, compte No F6150 / N3120000, page 14*
Le groupe du GER remarque la diminution de charge pour l'éclairage public. Il félicite le Conseil communal pour cette économie.
- F. Jeannin (GER) *Sylviculture, compte No 8200 / N 3010001, page 21*
Le groupe du GER s'interroge sur l'économie réalisée, de CHF 16'706.00, au niveau des charges salariales. A quoi celle-ci est-elle due ?
- F. Beutler (CC) La prévision 2024 a été établie à l'automne 2023. Entretemps, un apprenti a mis un terme à son apprentissage pour des raisons de santé. De plus, un collaborateur a diminué son taux d'activité de 100 à 85%. Ces deux éléments expliquent la diminution de la charge salariale constatée.
- T. Linares (Vert-e-s) *Tableau « Etat du capital propre », pages oranges*
Le groupe des Vert-e-s souhaite avoir des informations quant au préfinancement, de CHF 165'000.00 constitué concernant la mise en valeur de la chapelle de Brot-Dessous.
- N. Merz (adm.) Sur le plan comptable, un préfinancement est constitué dans l'optique d'un projet précis, en l'occurrence la mise en valeur de la chapelle de Brot-Dessous. Pour mémoire, il a vertu à neutraliser tout ou partie de la charge d'amortissement découlant d'un investissement en lien avec l'objet sur la durée de vie de celui-ci. Dans le cas de la mise en valeur de la chapelle de Brot-Dessous, a contrario d'autres préfinancements déjà engagés, le projet est actuellement en réflexion. Pour l'heure, tant l'organe de révision que l'instance cantonale en charge du contrôle des finances admettent l'état du projet (étude) et par conséquent le maintien du préfinancement constitué. Dans la durée, le projet devra toutefois se concrétiser faute de quoi le préfinancement devra être dissout.

- C. Reber (CC) Rappelle qu'un montant inhérent à la mise en valeur de la chapelle de Brot-Dessous est inscrit au Plan financier et des tâches (PFT). Une décision quant à l'avenir de ce bâtiment devra être prise dans le courant de la législature.
- Ph. Burri (PLR) *Indicateurs financiers, feuilles saumon, comparatif MCH2 « Rochefort vs moyenne des communes neuchâteloises »*
Le groupe PLR remercie le Conseil communal pour la production de ces données financières qui témoignent de l'excellente santé des finances communales.
- P. Küffer (CFin) La Commission financière (CFin) se réjouit du résultat des comptes 2024 qui est meilleur qu'attendu. Les membres de la commission estiment toutefois qu'il convient d'être prudents dans l'appréciation du résultat dans la mesure où des augmentations de charges prévisibles sont attendues ces prochaines années, notamment au niveau des frais d'écologie. La Commission financière (CFin) remercie le Conseil communal et l'ensemble du personnel communal pour le travail réalisé au quotidien.
- Président Passe au vote de l'arrêté qui est **accepté à l'unanimité (19 voix)**.
- C. Reber (CC) Remercie les membres du Conseil général pour l'accueil favorable réservé aux comptes 2024. Il tient, au nom du Conseil communal, à remercier l'ensemble du personnel pour son travail tout au long de l'année. Il convient néanmoins de demeurer attentifs à la situation financière de la Commune. En effet, si celle-ci peut sembler idéale, il est impératif de garder à l'esprit que des augmentations de charges importantes sont attendues ces prochaines années (écologie, infrastructures). De plus, différentes thématiques en cours sur le plan cantonal pourraient avoir de fâcheuses conséquences pour les finances du Canton et, en découlant, des communes. Il convient dès lors de rester vigilants et de tout mettre en œuvre afin de veiller à conserver des finances communales saines.

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit d'engagement de CHF 30'000.00 relative à la réfection partielle de la salle Cotencher (collège de Rochefort)

- Président Demande si quelqu'un dans l'assemblée s'oppose à l'entrée en matière. Ce n'est pas le cas. Il passe dès lors la parole aux groupes.
- F. Jeannin (GER) Le groupe du GER a pris connaissance du rapport du Conseil communal. Durant une centaine d'année, la salle Cotencher a accueilli de nombreuses générations pour des spectacles, réunions, cours et autres. Rénover cette salle mythique est donc cohérent et justifié. Malheureusement, suite à une récente intervention d'un commissaire de la police du feu auprès de l'Etablissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP), ce dernier nous impose à présent une jauge maximale de 50 personnes dans le cadre des différentes manifestations qui s'y déroulent. Les traditions de notre village (spectacle scolaire, théâtre et autres manifestations) sont ainsi remises en question, ce qui est fort dommageable. Les membres du GER sont d'avis qu'un projet plus complet impliquant une mise aux normes en termes de capacité d'accueil s'impose comme une évidence. Le GER souhaite que le Conseil communal étudie la question. En conclusion, le GER refusera ledit rapport qu'il estime incomplet.
- P. Burri (PLR) Les propos de F. Jeannin sont extrêmement clairs et le groupe PLR les partage intégralement. Il convient que cette salle demeure un des rouages importants de la vie du village. Le groupe PLR estime dès lors nécessaire d'étudier un projet plus complet qui permettra le maintien de la capacité d'accueil du lieu comme jusqu'à présent. Également, il rappelle que la salle avait en son temps fait l'objet d'une expertise qui avait confirmé la présence de radon. Si des mesures avaient été prises (ventilation des locaux), un projet plus complet pourrait permettre la résolution définitive du problème. Au vu de ce qui précède, le groupe PLR adoptera la même position que le GER en refusant le rapport du Conseil communal.



- T. Linares (Vert-e-s) Le groupe des Vert-e-s partagent lui aussi les avis exprimés ci-avant. Il s'interroge sur l'enveloppe financière nécessaire à l'intégralité des travaux. En ce sens, le montant inscrit au Plan financier et des tâches (PFT), de CHF 64'000.00 sera-t-il suffisant ? Le groupe des Vert-e-s souhaiterait aussi connaître la nature des adaptations à réaliser pour maintenir une capacité d'accueil correspondant aux attentes.
- T. Gougler (CC) S'il n'est jamais agréable de voir un rapport se diriger vers un refus, le Conseil communal comprend néanmoins les arguments développés par les différents groupes. Il est par ailleurs satisfait que ces derniers se prononcent clairement en faveur d'une réfection plus aboutie. S'agissant de la jauge, il faut savoir que celle-ci est directement en lien avec les possibilités de sorties de la salle et non sa surface. Pour illustrer son propos, il faut une ouverture de 90cm – telle l'entrée de la salle Cotencher – pour une jauge à 50 personnes. L'on peut imaginer qu'un projet garantissant une capacité d'accueil plus importante se matérialiserait pas la création d'une nouvelle sortie, par exemple au nord de la salle. Le montant inscrit au PFT (CHF 64'000.00) n'intégrait pas la problématique de la jauge puisque celle n'a été évoquée que dernièrement. Il faut donc s'attendre à une enveloppe financière beaucoup plus conséquente. Le Conseil communal s'engage à étudier un nouveau projet tenant compte des positions exprimées plus haut et à vous présenter un rapport à l'occasion de la prochaine séance du législatif.
- T. Linares (Vert-e-s) Selon sa compréhension, la porte située sur la scène ne compte pas comme sortie de secours. Est-ce juste ?
- T. Gougler (CC) Lui confirme son interprétation. Néanmoins, l'ECAP admet de considérer qu'une vingtaine de personnes sur la scène – et non dans la salle – peuvent sortir via cette porte. C'est la raison pour laquelle elle est identifiée comme sortie de secours. En résumé : 50 personnes dans la salle et 20 sur la scène actuellement. Une nouvelle sortie de 90cm porterait la jauge à 100 personnes dans la salle.
- Président Passe au vote du rapport et de l'arrêté qui sont **refusés par 18 voix et une abstention.**
- J. Nussbaum (PLR) Souhaite savoir si la pose d'une porte double avec ouverture sur la partie vitrée augmente la capacité d'accueil.
- T. Gougler (CC) Lui répond que cette dernière serait augmentée mais en aucun cas doublée dans la mesure où les occupants passeraient tous par la même place. Pour doubler la jauge actuelle de 50 personnes une issue de 90cm à un autre endroit est nécessaire.

6. Rapport annuel de la Commission communale de l'énergie et de l'environnement (CEE)

- Président Demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce rapport. Ce n'est pas le cas. Il remercie les commissaires qui se sont engagés au sein de cette commission.

7. Rapport annuel de la Commission de révision du Plan d'aménagement local (CPAL)

- Président Demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce rapport. Ce n'est pas le cas. Il remercie les commissaires qui se sont engagés au sein de cette commission.

8. Rapport annuel de la Commission Mobilité (CoMob)

- Président Demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce rapport. Ce n'est pas le cas. Il remercie les commissaires qui se sont engagés au sein de cette commission.



9. Rapport annuel de la Commission des naturalisations et agrégations (CNat)

Président Demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce rapport. Ce n'est pas le cas. Il remercie les commissaires qui se sont engagés au sein de cette commission.

10. Rapport annuel de la Commission de police du feu et de salubrité publique (CPFSP)

Président Demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce rapport. Ce n'est pas le cas. Il remercie les commissaires qui se sont engagés au sein de cette commission.

11. Rapport annuel de la Commission du patrimoine bâti communal (CPBC)

Président Demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce rapport. Ce n'est pas le cas. Il remercie les commissaires qui se sont engagés au sein de cette commission.

12. Communications du Conseil communal

C. Reber (CC) Chacun a été touché par la catastrophe naturelle ayant frappé la commune de Blatten. Dans une volonté de marquer sa solidarité, le Conseil communal a décidé de verser un montant de CHF 3.00 par habitant à cette dernière.

C. Reber (CC) L'étude concernant la desserte en transports publics de la Commune est actuellement en cours. Un rapport est attendu d'ici à fin octobre prochain. Afin de mieux comprendre les habitudes et les besoins de nos administré-e-s, un sondage sera prochainement lancé. Le questionnaire a été élaboré en collaboration avec le bureau Christe et Gygax SA et les membres de la Commission Mobilité de Rochefort. Sur le plan pratique, ledit questionnaire doit être rempli en ligne. Pour les personnes ne disposant pas de moyens informatiques, une possibilité de participer à ce sondage par téléphone est proposée par l'administration. Une synthèse de ce rapport sera publiée dans le courant de l'automne sur le site Internet de la Commune.

F. Beutler (CC) Lors de la dernière séance du Conseil général, deux crédits ont été votés en vue d'acquérir un véhicule électrique destiné au garde forestier et un treuil motorisé à chenilles. Le véhicule électrique a été commandé. Il s'agit d'une Volvo XC30. Le « chenillard » a également été commandé. Les livraisons sont prévues fin août 2025.

F. Beutler (CC) Dans le cadre du processus budgétaire 2025, votre Autorité a validé une dépense visant à installer des « loggers » sur le réseau d'eau communal. Lesdits appareils, au nombre de 75, ont été posés. A ce jour, trois fuites ont été détectées et réparées.

M.-A. Grétilat (CC) Dans le cadre de la révision du Plan d'aménagement local (PAL), une séance a été organisée avec les ONG et les membres du Groupe Nature de Rochefort. Il a été convenu de procéder à un recensement des arbres en vue d'alimenter la liste des objets particuliers à protéger (OPP). En parallèle, le travail inhérent au traitement des oppositions se poursuit.

C. Pointet (CC) Suite à la séance de ce jour du Conseil intercommunal de Cescole, elle nous informe que les travaux de rénovation des bâtiments de Longueville débiteront la semaine prochaine. Si le planning est respecté, le nouveau collège devrait être opérationnel en 2028.

T. Gougler (CC) Nous confirme la tenue d'une séance du Conseil général en date du 25 septembre prochain.

M.-A. Grétilat (CC) Une modification législative est intervenue concernant les tâches de ramonage qui incombent à chaque propriétaire. Le marché a notamment été libéralisé. De plus, à l'avenir, un seul avis de passage sera envoyé aux propriétaires. En cas de défaut de ramonage, ces derniers s'exposent à une amende.



M.-A. Grétilat (CC)	Comme annoncé précédemment, la Commune s'est dotée d'un appareil radar à des fins statistiques (nombre de véhicules, vitesse, typologie des véhicules, etc.). L'on peut constater un problème de non-respect des limitations de vitesse dans certains secteurs, ce qui tend à confirmer les inquiétudes de certains administrés. En certains lieux, l'on dénote des pourcentages d'infractions (vitesse) dépassant 70% alors que le seuil au-delà duquel la situation n'est plus normale est de 20%. La Police neuchâteloise (PONE) a été informée et renforcera ses contrôles.
------------------------	---

13. Questions et interpellations

J. Nussbaum (PLR)	Souhaite savoir si des démarches ont été entreprises pour l'élargissement du trottoir à hauteur de l'immeuble No 22 de la route de Bourgogne.
----------------------	---

T. Gougler (CC)	Lui répond par l'affirmative. Les nouveaux propriétaires se sont déclarés d'accord sur le principe à l'élargissement du trottoir. Le projet doit encore être affiné.
-----------------	--

T. Linares (Vert-e-s)	A l'occasion du processus budgétaire 2025, il avait émis la possibilité de privilégier l'acquisition de machines électriques en vue de répondre dans le sens de la « motion 2040 » des Vert-e-s. Il lui avait alors été répondu que les performances des machines électriques n'étaient pour certaines pas encore suffisantes. Ces derniers jours, il a eu l'occasion de voir passablement de publicités pour des tronçonneuses électriques destinées aux professionnels. Avec la récente acquisition du véhicule électrique du garde forestier, il devrait être possible de recharger lesdites machines. Il soumet dès lors l'idée d'opter pour des machines électriques et non thermiques qui, outre le bénéfice environnemental, sont meilleures pour la santé des travailleurs.
--------------------------	---

F. Beutler (CC)	Les machines actuelles sont alimentées par de l'essence Aspen certifiée. Celle-ci préserve autant que possible l'environnement et la santé des forestiers bûcherons. Le bénéfice d'une tronçonneuse thermique réside dans sa meilleure autonomie. A l'occasion de la prochaine sortie du législatif, une démonstration d'une souffleuse à moteur thermique et d'une souffleuse électrique sera effectuée. S'il admet que certains travaux pourraient être réalisés avec des tronçonneuses électriques (soins, petit élagage, etc.), ce n'est pas le cas pour les coupes du fait de l'insuffisance d'autonomie des machines électriques. S'agissant de l'idée d'utiliser le véhicule du garde forestier pour recharger les machines, il faut savoir que celui-ci n'est pas stationné sur le site des coupes, le garde ne participant qu'occasionnellement à celles-ci. D'autre part, la Volvo XC30 commandée n'offre pas cette possibilité. Peut-être arriverons-nous en 2040 à utiliser un parc machines 100% électrique. A l'heure actuelle, force est de constater que ce n'est pas possible.
-----------------	---

R. Hoessrich (Vert-e-s)	Souhaite savoir si notre concept de mobilité tient compte du potentiel de développement de notre Commune.
----------------------------	---

M.-A. Grétilat (CC)	Le Plan d'aménagement local (PAL) table sur une croissance démographique de 1% sur les 15 à 20 prochaines années (durée de vie du PAL). Dans le cadre des travaux du PAL, d'une manière générale, il n'a pas été prévu d'augmenter les droits à bâtir en tenant compte de l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la terminologie dans le domaine de la construction (AIHC). Un plan de mobilité a été défini dans le PAL. Il appartiendra dans un premier temps d'établir une priorisation des projets.
------------------------	--

T. Linares (Vert-e-s)	A l'heure de l'intelligence artificielle, il a constaté que certains documents diffusés au sein de certaines commissions étaient rédigés à l'aide de l'IA. Aussi, il se demande s'il ne serait pas judicieux de mentionner lorsque l'on a recours à cet outil.
--------------------------	--

- T. Gougler (CC) Le Conseil communal prend note de cette demande concernant la transparence dans l'usage de l'intelligence artificielle lors de la rédaction de procès-verbaux ou rapports. Concernant les rapports des commissions, ils sont rédigés par ses membres et pour ses membres. A ce titre, c'est la décision de ces derniers qui est prépondérante. Dans un souci de clarté et de responsabilité, il est en effet légitime d'informer les lecteurs lorsqu'une technologie, en particulier l'IA générative, a été utilisée en appui de la rédaction. Concernant les procès-verbaux des séances du Conseil général, qui sont à présent rédigés par l'administrateur, ainsi que les rapports soumis au Conseil général, ils sont pour l'heure établis sans recours à l'IA. En résumé, le Conseil communal est favorable à inscrire, lorsque c'est le cas une mention explicite telle que « *Ce document a été rédigé ou partiellement rédigé à l'aide d'un outil d'intelligence artificielle* ». Cela permettra d'assurer une meilleure transparence sans nuire à la lisibilité ou la crédibilité des documents. Le Conseil communal demeure à disposition pour convenir d'une formulation partagée ou pour discuter d'un éventuel cadre plus large sur l'usage de ces outils. Cette réponse donnée, Thierry Gougler confesse qu'il a eu recours à l'IA pour la rédiger.
- G. Bossion (GER) Souhaite rebondir sur le sujet de l'intelligence artificielle. Un domaine qu'il connaît bien puisqu'il constitue l'essentiel de son activité professionnelle. Il souhaite amener deux précisions. La première : le recours à l'IA est une catastrophe sur le plan écologique. La seconde porte sur la notion de données. Tous les rapports que nous publions sont publics. Cela exclut la problématique de la protection des données. A l'inverse, pour les documents confidentiels, il convient d'être prudents avec l'utilisation de l'IA. La question doit être discutée.
- J. Nussbaum (PLR) Deux présentations inhérentes au projet de réaménagement de la Place du Collège ont été organisées. Il souhaite avoir un retour sur le déroulement de celles-ci. Une présentation à la population est-elle prévue ?
- T. Gougler (CC) Le projet a été bien accueilli d'une manière générale. Outre quelques réticences concernant les mesures de modération du trafic, le projet semble bien accepté. La prochaine étape portera sur l'estimation du coût des prochaines phases du projet (au nombre de 9 dans le masterplan). Pour l'heure, une présentation à la population n'est pas prévue. Le Conseil communal entend préalablement évaluer ce qu'il sera possible d'entreprendre, notamment en termes de coûts.
- T. Linares (Vert-e-s) Dans le cadre du même projet, l'idée d'étendre la zone 30 à la H10 a été émise. Cette option a-t-elle été retenue ?
- T. Gougler (CC) Notre aménagiste, RWB SA, est en charge des contacts avec le Canton en la matière. Il apparaît toutefois que la limitation de la vitesse sur ce tronçon sera difficile à obtenir du fait de la classification de la route (H).
- G. Bossion (GER) Suite à la réorganisation des écopoints, de quelle nature sont les retours des administré-e-s – s'ils sont connus – ?
- C. Reber (CC) Les retours sont majoritairement positifs. Les utilisateurs jouent très bien le jeu dans la mesure où très peu d'incivilités sont constatées.

14. Divers

- Président Rappelle que la sortie du Conseil général aura lieu le 28 juin prochain, ce par tous les temps. Le départ est fixé à 9h30 pour les marcheurs et à 10h30 sur place (La Cernia). Cette sortie portera sur deux thématiques, à savoir la forêt et la rénovation de notre immeuble de la Cernia.
- T. Gougler (CC) Au terme de la séance du soir, le Conseil communal a le plaisir de convier tous les participants, ainsi que le public et la presse à une verrée qui aura lieu en salle Tablettes.



Président

Son année de présidence s'achève ce soir. Il tient à remercier les membres du Conseil général pour la confiance qui lui a été accordée et relève le plaisir qu'il a eu à présider les débats du législatif. Il espère avoir exécuté cette tâche – certes honorifique mais importante – à la satisfaction de chacun. Il remercie particulièrement N. Regis pour la transmission de son canevas des séances, les membres du bureau et l'administrateur. Face aux défis qui attendent les Autorités ces prochaines années, il espère que les membres des Autorités sauront renouveler le pragmatisme qui a prévalu et garder à l'esprit un sens aigu du bien commun. Les défis seront économiques mais aussi climatiques. Il espère sincèrement que la commune de Rochefort, si fière de son indépendance, saura garder une longueur d'avance et renouveler son audace passée. En effet, se satisfaire des acquis face à l'ampleur des bouleversements à venir n'est pas raisonnable du tout et même dommageable. Une anticipation sereine et volontaire correspond mieux à l'esprit de notre Commune. Anticiper oui mais anticiper sur la base d'éléments factuels et ne pas nous soumettre à nos biais cognitifs ou croyances semble indispensable pour guider des choix politiques cohérents. Et pour la quatrième et dernière fois, il nous propose un proverbe en patois de Rochefort « *Lèz èguè kouètè èmodan lè grô chenalyon* », les eaux tranquilles (coites) déclenchent les plus grandes ravines. Les dangers sont parfois invisibles. Méfions-nous !

La séance est levée à 21h14.

Rochefort, le 30 octobre 2025

Le président :

Joël Rilliot

Le secrétaire :

Gaetan Bossion